

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 Ville de Thoiry



Table des matières

1. Edito.....	3
2. Introduction	4
3. Lutte contre le changement climatique /transition énergétique	5
4. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	12
5. Épanouissement de tous les êtres humains.....	20
6. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations.....	24
7. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	28
8. Complémentarité avec PGA.....	32
9. Les nouveaux projets	35

1. Edito

Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants sont soumises, par obligation réglementaire (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) à la production d'un rapport annuel de situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Thoiry est bien loin de cette strate de population mais la municipalité place le développement durable au cœur même de sa politique, de ses projets. Cette orientation s'insère pleinement en complémentarité de la démarche des EPCI et collectivités partenaires telle que Pays de Gex Agglo, le Département et la Région.

En 2021, j'ai tenu à initier ce rapport,; je vous présente ici sa seconde édition, qui la complète par les actions menées en 2022 afin que les Thoirysiens puissent appréhender la transversalité du développement durable.

Plus qu'une compétence isolée c'est désormais une valeur qui doit être présente dans chacune de nos démarches parce que transition écologique et préservation de l'environnement sont aujourd'hui garants du bien-être des générations futures.

Ce rapport initié avec les actions et/ou politiques menées par la commune de Thoiry en 2020 et 2021, est complété par les actions 2022 (identifiées comme telles au sein du document) au regard des 5 finalités du développement durable : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Muriel Bénier
Maire,
Conseillère départementale

2. Introduction

Le développement durable est fondé sur trois piliers, trois composantes interdépendantes :

- **La dimension environnementale :**

Préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques, en réduisant les risques et en prévenant les impacts environnementaux.

- **La dimension sociale :**

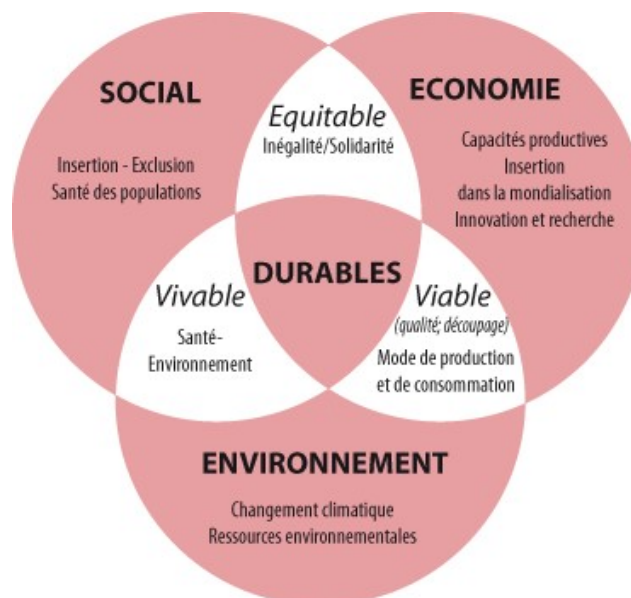
Satisfaire les besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale, en favorisant la participation de tous les groupes sociaux sur les questions de santé, logement, consommation, éducation, emploi, culture...

- **La dimension économique :**

Développer la croissance et l'efficacité économique, à travers des modes de production et de consommation durables

Schéma conventionnel du développement durable

Le schéma ci-dessous, fait une mise en relation entre les trois dimensions du développement durable : sociale, économie et environnement. Il montre qu'on peut avoir des interrelations entre deux dimensions-clés, mais qu'il faut avoir des interrelations entre les trois dimensions pour exprimer la durabilité.



Source : Ministère de l'écologie et du développement durable et commissariat général du Plan (France)

Quelles sont les 5 finalités du développement durable ?

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
4. L'épanouissement de tous les êtres humains
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Chaque finalité est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, piliers du développement durable.

3. Lutte contre le changement climatique /transition énergétique

1. Désimperméabilisation des sols et lutte contre les îlots de chaleur : cour d'école maternelle

Afin que les élèves et les enseignants des écoles Thoirysiennes puissent travailler dans les meilleures conditions, ils doivent bénéficier d'environnements propices : salles de classe lumineuses, équipements numériques ou encore végétalisation des espaces.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les îlots de chaleur, la municipalité a débuté ses travaux en commençant avec la cour de l'école maternelle, qui a été remaniée en été 2021.



Sachant que de plus en plus d'épisodes caniculaires touchent notre région, la cour a été végétalisée. Ce qui permet de réduire les effets de la température, notamment en renforçant la place du végétal : par la plantation d'arbres et d'arbustes, la mise en place de pelouses.

Le projet, concerté avec l'équipe enseignante, a permis l'installation de 2 jeux de motricité, de gradins, de bacs de jardinage à hauteur des jeunes enfants et d'un nouveau parking à vélos/trottinettes.

Afin de permettre l'infiltration de l'eau et d'éviter ruissellements et flaques, un sol de type Hydroway© a été posé : mélange de granulats et d'un liant. Il permet aux petits vélos de circuler tout en laissant les cheminements totalement perméables.

2. Végétalisation du cimetière

La municipalité a souhaité favoriser la place du végétal au sein du cimetière. Le réaménagement permet de circuler plus aisément, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, et les traitements des espaces permet une non imperméabilisation des sols :

- Les allées périphériques,
- Le colombarium et le jardin du souvenir sont traités en résine perméable Hydroway®,
- Les allées secondaires et les espaces inter-tombes sont végétalisés



En 2022, la végétalisation des allées secondaires et des espaces inter-tombes a été reprise (suite aux conditions climatiques difficiles de 2021), des espaces de fleurs en libre-service ont été installés et un arbre a été planté pour créer un espace ombragé de repos et de recueillement. Un banc a été installé et, à la demande des usagers, un second sera positionné dans le cimetière en 2023.

Le cimetière fait régulièrement l'objet de visite de collectivités voisines qui souhaitent adopter la démarche de végétalisation.

3. Accessibilité aux transports : maintien et renfort des lignes 66 et 68 / lignes 33 et 33 bis

Depuis la prise de compétence mobilités en 2017 par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, Thoiry est pleinement engagée dans cette thématique.

Après avoir obtenu le renforcement de la ligne transfrontalière 68 (suisse-Thoiry centre- Val Thoiry), la ville a obtenu la création de la nouvelle ligne transfrontalière 66 (Val Thoiry-aéroport). Il s'agit bien de proposer aux habitants une offre de service performante qui puisse répondre à leurs besoins. Ceci en dépit de la baisse générale de fréquentation des transports en 2020 et 2021 liée à la crise sanitaire.



Le travail sur ces lignes n'est pas terminé et nous défendons une hausse de cadence et un renforcement en capacité pour le prochain marché de 2023.

Les lignes régionales que sont la 33 (desserte interne du Pays de Gex) restent une priorité.

4. Achat de véhicules électriques



La ville poursuit ses investissements pour s'équiper en véhicules électriques. Lorsque cela est possible, et selon l'usage et l'autonomie les véhicules à moteurs thermiques sont remplacés par des véhicules électriques. De tels véhicules sont en usage dans les services bâtiments, espaces verts, administration...

Après l'acquisition en 2020, d'un nouveau véhicule électrique polyvalent destiné au nettoyage, en 2022, un véhicule polyvalent dédié aux espaces verts, de marque Etesia, a été acheté.

La police municipale a également été équipée de 2 vélos électriques, permettant des patrouilles en mode doux (ex. sur la voie verte) et le suivi de manifestations avec déplacement.



Les véhicules qui sont remplacés sont mis en vente sur un site dédié aux professionnels : Agorastore. En 2022, 4 véhicules ont été vendus comme occasion à des professionnels.

5. PLUiH exécutoire 2020 : en lien avec Pays de Gex Agglo

En termes d'urbanisme, l'année 2021 a vu la mise en application du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUiH) valant Plan Local de l'Habitat sur l'ensemble du territoire gessien.

Ce document approuvé le 27/02/2020, permet une intégration urbaine qualitative sur





les zones destinées à la construction en favorisant la mixité des fonctions et des équipements, en intégrant les constructions au contexte urbain et paysager existant, en gérant les rapports entre espaces publics et espaces privés et en assurant l'accessibilité aux transports collectifs et aux équipements existants.


Le règlement du PLUiH exige la réunion d'un certain nombre d'éléments dans les projets de construction pour permettre la délivrance des autorisations de construire :

1. Une emprise au sol des constructions plus contraignante sur certains secteurs
2. L'interdiction des remblaiements et déblaiements
3. La prise en compte des performances énergétiques des futures constructions
4. L'augmentation de la part d'espaces verts de pleine terre sur certains secteurs, la création d'un coefficient de biotope et l'exigence de plantations de haute tige
5. La gestion qualitative du stationnement : revêtement et végétalisation, mise à disposition de bornes de recharge électrique pour automobile et cycles
6. La gestion de la perméabilité sols et de la récupération des eaux de pluies

Au niveau de Thoiry :

 **En chiffres : à horizon 2030**
740 logements max
Plafond à 7500 habitants

 **De la nature dans le PLUi :**
4.17 ha en espaces verts
dans les zone urbaines

 30 ha rendus à
l'agriculture et la nature



**ACTION
2022**

Au niveau du PLUiH, un travail a été initié, notamment pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques de type ombrières sur des zones par exemple de parking.

6. Rénovation énergétique



Rénovation énergétique des Floralies

La collectivité est en lien avec la SEMCODA concernant la rénovation énergétique et fonctionnelle initiée sur les Floralies. Propriétaire de plusieurs appartements, la ville a pris part aux réflexions de rénovation thermique et d'esthétique des balcons/façades afin d'avoir une homogénéité de couleurs en entrée de ville, en lien avec la maison intergénérationnelle.

La rénovation est initiée et le chantier suit son cours. Les logements des floralies, isolés par l'extérieur, sont mieux isolés, ce qui permet une moindre consommation énergétique pour les habitants.

 **ACTION
2022**



Etude rénovation énergétique école maternelle

Une étude a été commandée à la SPL OSER (Société Publique Locale d'Efficacité Energétique) pour estimer les travaux à entreprendre dans le cadre d'une potentielle rénovation du bâtiment le plus ancien de l'école des Tourterelles.



Une étude de structure a été menée sur l'ancien bâti de l'école maternelle afin de connaître le potentiel d'extension via l'ajout d'un étage au bâtiment. Celle-ci a révélé un potentiel d'extension sur l'ancien bâti.

Avant que l'étude n'aboutisse, nous avons observé une croissance des effectifs scolaires. L'école maternelle a vu ses classes se remplir de manière forte à la rentrée 2022 et l'inspection académique envisage l'ouverture d'une classe dès la rentrée 2023. Une accélération du nombre d'enfants fréquentant les écoles (maternelle et élémentaire) est à prévoir à très moyen terme. Aussi, une réflexion plus globale est engagée sur l'extension de l'école maternelle et la modification de l'usage des salles au niveau de l'école élémentaire afin de créer de nouvelles classes. Dans ce cadre, la bibliothèque municipale sera appelée à se déplacer hors des murs de l'école.

Une étude complète a été réalisée sur l'hôtel de ville. Lors de la rénovation du bâtiment, des opérations d'isolation et de changement d'éclairage sont prévues.

7. Borne de recharge électrique

Dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Pays de Gex Agglo a déployé 16 bornes de recharge pour véhicules et vélos électriques dans le Pays de Gex. Thoiry possède sa propre borne située à côté de la salle des fêtes, rue des Séquoias.

La borne Thoirysienne, en service depuis le printemps 2020, est de type "accélééré" ce qui permet une recharge de 100 km en moins d'une heure. Equipée d'une prise type 2 et d'une prise type E/F, elle permet à l'utilisateur de choisir la plus adaptée à son véhicule.



8. Construction nouvelle salle des fêtes : mise en place d'un Marché Global de Performance Energétique

Le marché global de performance permet d'associer l'exploitation ou la maintenance à la conception-réalisation de prestations (de travaux, de fournitures ou de services) afin de remplir des objectifs chiffrés de performance, et notamment énergétique.

Le marché global de performance constitue un outil à la disposition des acheteurs publics pour obtenir des garanties de résultats de performance énergétique dans le cadre de leur projet de rénovation de bâtiments ou de construction de bâtiments neufs.

Ce type de marché a été choisi pour la conception/réalisation/mise en service/maintenance de la nouvelle salle des fêtes qui sera bâtie en Zone du Creux.

**ACTION
2022**

3 groupements ont répondu au MGPE pour la construction de la nouvelle salle des fêtes. Les offres finales ont été remises fin décembre 2022 et feront l'objet d'une attribution de marché par la Commission d'Appel d'Offres le 1^{er} février 2023.

La salle des fêtes sera un bâtiment peu énergivore, construit en matériaux biosourcés. Pour le chauffage, le potentiel géothermique de la zone a été mis en avant. Celui-ci serait complété à minima de PAC (Pompes à Chaleur).

Dans le même esprit, une procédure de MGP est lancée sur le programme d'aménagement pour la plaine ludique et sportive de la zone du Creux.

9. Éclairage public : SleA



Le réseau est vieillissant et les armoires doivent être remises aux normes. L'extinction de certains secteurs de Thoiry ne pourra se réaliser qu'après avoir résolu les problèmes techniques et la cohérence des réseaux.

L'éclairage public reste lié à l'éclairage privé : il est aussi nécessaire de séparer ces deux réseaux sur plusieurs secteurs.

La ville mène une étude sur l'éclairage public qui est de compétence du SleA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) devant conduire à la reprise de l'éclairage public : passage en LED – rénovation des réseaux et armoires électriques.

Un gros travail est mené sur la mise aux normes des armoires dites d'éclairages (58 pour Thoiry).

16 armoires d'éclairage seront modifiées début 2023. Lorsque les travaux seront effectifs, cela permettra de programmer l'extinction de certains secteurs de Thoiry.

La ville de Thoiry souhaite proposer aux Thoirysiens une extinction de l'éclairage public de 1 h (arrivée du dernier bus) à 5 h (départ des 1^{ères} personnes qui se rendent sur leur lieu de travail).

Ce projet a fait l'objet le 25 novembre 2022 d'une conférence/échanges avec les Thoirysiens, qui se sont dits favorables au projet.

Il a été convenu qu'un bilan serait effectué après plusieurs mois de mise en service.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, les illuminations de Noël, toutes basses consommations puisque LEDs, ont été équipées de boîtiers qui permettent de gérer leur extinction : celle-ci a lieu à 23 h chaque soir, sans rallumage le matin.



10. Plan de sobriété énergétique

Suite à l'annonce de l'État concernant la sobriété énergétique, les collectivités sont confrontées de fait depuis l'automne 2022 à la réduction des consommations.

La ville de Thoiry a adopté un plan de sobriété permettant une maîtrise des consommations et ce à court, moyen et long terme. Il vient renforcer le travail débuté en 2020 sur la rénovation des bâtiments et du patrimoine. Ainsi la performance thermique et la réduction énergétique sont étudiées sur les écoles et la mairie. Une programmation de travaux est à ce stade en cours.

Le plan de sobriété énergétique comporte des mesures phares dont :

La température des bâtiments

Les consignes de température sont limitées à :

- 19°C dans les bâtiments publics : école élémentaire (20°C en maternelle), hôtel de ville, école de musique, bibliothèque, salle des fêtes
- 16°C dans les équipements sportifs

L'éclairage

- L'éclairage du stade d'entraînement de foot a été transformé en LED, celui du stade d'honneur le sera d'ici la fin d'année, avec une limitation des puissances, une gestion différenciée des zones éclairées
Les nouveaux mâts d'éclairage public posés sont équipés de LED et/ou de panneaux photovoltaïques et de détecteurs (ex : voie verte)
Les éclairages à l'intérieur des bâtiments publics sont renouvelés par des LED
Les illuminations de Noël sont munies de boîtiers qui permettent leur extinction dès 23h

L'éclairage public

Un projet d'extinction de l'éclairage public a été proposé aux Thoirysiens lors d'une réunion organisée le vendredi 25 novembre 2022. Il entrera en test courant du 1er trimestre 2023 sur la période nocturne 1h – 5 h.



En préambule, une conférence sur la pollution lumineuse était proposée par les cofondateurs de La Nuit est belle : Eric Achkar et Pascal Moeschler.

4. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

1. Label APIcité 2e abeille



Le label APIcité est un label national pour les collectivités qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages. Créé par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), il incite au développement des bonnes pratiques non seulement en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages, de la biodiversité mais aussi et plus généralement de la qualité de vie des habitants.

Depuis l'obtention de la 1^{ère} abeille en 2019, la ville a mené de nouvelles actions afin de faire connaître les pollinisateurs au public : création d'une exposition, décor en entrée de ville, sculptures d'abeille dans les massifs, plantons de plus en plus mellifères et implantation d'un rucher école.

Lors de l'examen du dossier de Thoiry, le comité de labellisation a particulièrement valorisé :

- Une belle continuité du travail accompli depuis 2019
- Une forte volonté politique d'entretenir et de valoriser le patrimoine vert de la commune

- La convention de mise à disposition gracieuse de terrains municipaux pour la mise en place du rucher école avec le syndicat des apiculteurs de l'Ain



**ACTION
2022**

Le rucher école a été mis en place en 2021. En 2022, la ville a bénéficié d'une partie de la 1^{ère} récolte de miel issue du rucher (environ 110 pots de miel). Ceux-ci ont été distribués dans les colis des seniors, aux

commerçants de proximité et aux nouveaux habitants.

L'inauguration du rucher est à prévoir en 2023.



2. Label villes et villages fleuris 3 fleurs (politique Développement Durable)

Le label des villes et villages fleuris évolue avec les attentes des citoyens et s'engage aujourd'hui sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

Etre villes ou villages fleuris, c'est :

- Mettre en œuvre une politique de préservation de l'environnement à travers une gestion raisonnée des espaces verts (consommation raisonnée en eau, diminution des pesticides, valorisation des déchets verts...).
- Préserver la biodiversité sous toutes ses formes (gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique, où la biodiversité est valorisée).
- Inviter à découvrir ses richesses naturelles dans des lieux dédiés à la protection de la faune et de la flore.
- Proposer des événements sur la thématique de la nature et de l'environnement, chacun de ces événements offrant l'opportunité de mieux comprendre les enjeux écologiques de votre territoire et de découvrir les modes de gestion mis en place.



Depuis plusieurs années, la commune pratique la gestion différenciée, la fauche tardive et sélectionne pour ces massifs floraux de nombreuses plantes mellifères dans le but de préserver la présence des pollinisateurs. Depuis 2008 les herbicides, fongicides et insecticides sont proscrits pour laisser la place à la lutte intégrée. Un désherbeur thermique à eau chaude est utilisé en moyenne sur 5 passages par an sur les zones minéralisées, en gravier ou en concassé. Des interventions manuelles sont également réalisées dans les massifs de fleurs, vivaces et arbustes. Des paillages sont utilisés pour gérer la présence d'adventices sur ces zones.

Dans le cadre de la gestion différenciée, la végétalisation de certains espaces a été réalisée sur les allées du cimetière. Le mélange utilisé est constitué de mélanges de graminées et de thym serpolet. En 2019, 1000 m² de semis de prairies fleuries pour les pollinisateurs ont été plantées.

Dans le cadre de la transformation de l'ancienne voie ferrée en voie verte, 5000m² de prairies fleuries sont prévues, en grande partie mellifères (printemps 2022)



La voie verte a été livrée au printemps 2022. Elle est agrémentée d'espaces naturels :

- 10 000 m² piste perméable et stabilisée
- 4 700 m² de prairie fleurie
- 17 000 m² de surface enherbée
- 60 arbres plantés
- 600 arbustes

3. Lutte intégrée et biologique

Lâcher de larves

Les pucerons s'attaquent à presque toutes les plantes. Ils sucent la sève et produisent en grande quantité une substance sucrée et collante, appelée miellat sur laquelle se développe un champignon noir : la fumagine.

Les pucerons peuvent affecter le capital vital des plantes et sont à l'origine de nombreuses nuisances esthétiques.

Chaque année, les agents de la ville procèdent à un lâcher de larves de coccinelles et de chrysopes pour lutter contre les pucerons, thrips et autres insectes nuisibles aux plantes.



Hôtels à insectes



Composé de matériaux bruts et naturels sans traitement, des hôtels à insectes ont été implantés à différents endroits de la ville (en zone urbaine, en entrée de ville...). Ils permettent à divers insectes auxiliaires ou pollinisateurs de pouvoir s'abriter. Les principaux insectes que l'on retrouve dans les différents compartiments sont :

- Dans les bûches percées :
L'osmie (abeille sauvage) pour qu'elle puisse pondre ses œufs. Elle est d'un grand intérêt pour la pollinisation.
- Dans les pots avec de la paille/mousse :
Le Forficule (perce-oreille) s'abrite en journée et consomme essentiellement des pucerons et des chenilles.
- Dans les morceaux de bois alignés :
La Chrysope qui au stade larvaire consomme beaucoup de pucerons, thrips, araignée rouge. Au stade adulte elle devient une petite mouche verte qui ne consomme que du pollen.

- Dans la paille et les copeaux :

La coccinelle vient y passer l'hiver. Elle consomme beaucoup de pucerons noirs.

- Dans les branches en fagot :

Le syrphe (fausse guêpe) consomme toutes sortes de pucerons. Le carabe (petit coléoptère) est insectivore et carnivore. Il s'attaque à pratiquement toutes les petites bêtes grâce à ses mandibules lui permettant de tuer et de broyer ses proies.

Nichoirs à mésanges

Les mésanges sont les premières prédatrices des chenilles processionnaires. Elles peuvent consommer jusqu'à 500 chenilles par jour en période hivernale, lorsqu'elles nourrissent leurs oisillons.

C'est pourquoi, afin de lutter contre la présence des chenilles processionnaires, la ville a installé à proximité des pins infestés, des nichoirs à mésanges.



En béton de bois, ils ont une chambre d'incubation de 12 cm et sont fixés soit au tronc d'arbre soit suspendu à une branche, à une hauteur supérieure à 1,80 m afin que les mésanges se sentent en sécurité. Le trou d'envol de 32 mm est particulièrement adapté à toutes espèces de mésanges : les mésanges bleues, les mésanges huppées et les mésanges charbonnières.

Ces nichoirs doivent être installés avant la période de nidification des mésanges. Ils doivent être nettoyés chaque année à l'automne.

L'association des pièges à chenilles et des nichoirs à mésanges permet une lutte efficace contre ces chenilles envahissantes.

Pièges à chenilles

La chenille processionnaire du pin, bien qu'essentielle dans la chaîne alimentaire et indispensable au maintien de l'équilibre écologique, peut s'avérer être un réel risque pour l'homme ou les animaux.

Installées dans un nid sur les pins, les chenilles quittent les arbres au printemps en se déplaçant en « procession » pour aller s'enfouir à quelques centimètres sous terre et se nymphoser.

C'est lors de cette procession qu'elles deviennent potentiellement dangereuses. En effet, les chenilles sont dotées de poils qui peuvent se déposer sur la peau, se briser et dégager une protéine urticante et allergisante provoquant ainsi des irritations. Les chiens et les chats sont les premières victimes de cette contamination.

Pour diminuer ce risque, la ville a positionné sur les troncs des pins infestés des pièges à chenilles. Il s'agit de sachets remplis de terre dans lesquels les chenilles vont se loger lors de leur procession au lieu de descendre dans la terre.



Un échenillage est également réalisé. Il s'agit d'un prélèvement manuel des nids en coupant les branches infestées. Enfin, des nichoirs à mésanges ont également été installés.

4. Marais de Fenières : poursuite des actions de renaturation avec le CENRA

La gestion du marais de Fenières a été confiée au CENRA (Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes). Deux objectifs ont été définis dans le plan de gestion 2014-2023 :

- Le maintien et l'amélioration des milieux ouverts du marais
- L'amélioration des eaux courantes abritant les écrevisses à pieds blancs.



Pour les atteindre, un projet ambitieux de sauvegarde et de restauration a été lancé pour assurer une conservation durable de l'intérêt écologique du site, classé zone naturelle protégée et zone spéciale de conservation, abritant de nombreuses espèces protégées et menacées. Avant les travaux, le marais souffrait de manques d'eau récurrents, dus aux travaux successifs de drainage des zones humides, au curage des cours d'eau mais aussi à l'enforestation du site.

Les travaux réalisés ont permis de réhabiliter le fonctionnement hydrodynamique originel du système, sans affecter ni modifier les usages et l'exploitation des zones agricoles avoisinantes. Ils ont consisté en un reméandrement du ruisseau, un rehaussement de la ligne d'eau d'étiage et du comblement du réseau de fossés et drains creusé au fil du temps.

Les travaux étant terminés, le suivi du marais reste une priorité avec :

1. La poursuite de la stabilisation des milieux (fauche, broyage, lutte contre la solidage et les ligneux...)
2. La poursuite des suivis scientifiques sur les secteurs restaurés
3. Des études et chiffrages concernant de futurs aménagements

5. Maraîchage



Une étude sur la faisabilité d'un maraîchage communal a été commandée. Elle a pour objectif de définir notre capacité à produire des fruits et légumes en quantité suffisante pour fournir des paniers aux administrés, la cantine scolaire (450 repas/jour = 11 tonnes/an de fruits et légumes variés), les restaurateurs locaux... tout en garantissant une diversité suffisante tout au long de l'année. L'étude rendra également compte des besoins en terrain, moyens humains, matériels nécessaires à la mise en œuvre d'un tel projet.

Les premiers retours conduisent à la nécessité de 3 ha de terres fertiles, des équipements en nombre (tracteurs, serres...), 1 infrastructure dédiée, avec une solution de gestion par un ACI (Atelier de Chantier d'Insertion). Ce projet, qui nécessite la possession de terres agricoles dont la commune ne dispose pas aujourd'hui est un projet à mener à long terme.

6. Jardins familiaux

La ville de Thoiry dispose de jardins familiaux à Fenières, dans le voisinage du marais. Des parcelles loties et identifiées sont mises à disposition de particuliers qui ne disposent pas de jardin (ex : appartement). Les jardins sont mis à disposition d'administrés qui les cultivent pour les besoins de leurs familles. Leur gestion est assurée par la municipalité.

Le développement de ces jardins familiaux est plébiscité par les Thoirysiens. L'installation de nouveaux espaces en transition entre la zone du Creux et les habitations se trouvant sous l'actuelle voie ferrée est en cours d'étude dans le cadre de l'aménagement de la zone du Creux.



Ces jardins, outre la dimension de production, permettent de créer auprès des habitants une dynamique autour de l'alimentation durable, bio et locale. Ils sont également un lieu de rencontre permettant la mixité sociale, générationnelle et culturelle.

7. Le marché dominical



Le marché qui se tient chaque dimanche à Thoiry privilégie l'accueil de producteurs locaux, voire ultra-locaux. Proposant majoritairement des produits de bouche, il est régi par un règlement intérieur qui en fait un marché « zéro déchet ». Les vendeurs, qui ne sont pas autorisés à laisser leurs emballages en fin de marché, sont ainsi incités à réduire le nombre et l'impact de leurs contenants.

8. Plan de gestion de la forêt municipale

A Thoiry, la forêt est très présente puisqu'elle représente 20% des 2893,10 hectares de surface communale. La gestion de la forêt municipale est soumise au régime forestier et doit suivre un plan de gestion qui a été défini par l'ONF (Office National des Forêts). Les orientations du plan de gestion sont bien réglementaires au regard de la gestion durable de la forêt. La forêt bénéficie d'un budget autonome du budget principal de la ville.



En 2022, une opération d'extraction des bois dépérissants a été entreprise. La mise en vente de bois d'affouage a également été proposée aux Thoirysiens fin 2022 ; ils pourront procéder à l'enlèvement de leur bois dès le printemps 2023.

9. Politique agricole

9.1. Pastoralisme et sentier de Narderans

Activité pastorale

Le pâturage de Narderans fait partie du patrimoine historique de la commune. Afin de permettre à l'activité pastorale de se pérenniser sur ce secteur et de permettre aux troupeaux d'y accéder en toute sécurité, la ville de Thoiry a réhabilité en 2021 une partie du sentier qui mène au pâturage a été remis en état suite à la demande des agriculteurs.



Les travaux ont permis également de sécuriser les usagers du sentier qui l'empruntent pour la randonnée pédestre.

Les travaux ont consisté, sur une longueur de 400 m environ, au retrait des marches en bois et au nivellement léger du sentier, avec un rabaissement des renvois d'eau existants. Sur certaines portions, le sentier a été élargi et dévié sur certaines portions pour l'éloigner de la falaise. Des aménagements ont été installés par le service randonnée de Pays de Gex Agglo pour canaliser les randonneurs.

9.2. Le pâturage et le chalet de Narderans

Le chalet de Narderans et son sentier permettant l'accès au pâturage ont été bénéficiaire de travaux permettant la pérennité de l'alpage et de sa valeur pastorale et environnementale.

En 2019 la citerne alimentant le chalet et permettant aux troupeaux de boire a été rénovée.

Ces travaux menés conformément à la réglementation de la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura permettent de poursuivre de nouvelles orientations en termes de réflexion sur la quantité d'eau sur le pâturage et sur la mise en place d'un Plan de Gestion Intégré sur ce secteur.



Ce Plan de Gestion intégrerait les aspects pastoraux environnementaux et la ressource en eau afin de rendre pérenne l'alpage.

9.3. En lien avec Pays de Gex Agglo

Pays de Gex Agglo a mis en place depuis plusieurs années une **politique agricole territoriale**. Celle-ci se décline en plusieurs actions :

- Groupe de dialogue entre élus et agriculteurs
- Acquisitions foncières : Domaine de Piers (Collonges, Pougny) pour installer une exploitation maraichère et effectuer des échanges parcellaires avec la vallée de la Valserine
- Aides aux investissements immobiliers pour les jeunes agriculteurs en installation : En 2021, deux projets, en culture maraichère et en apiculture ont été aidés.
- Suivi des exploitants en fin de carrière pour préparer les transmissions d'exploitations.
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

Afin de mettre en place une politique agricole adaptée aux besoins du territoire, le PCAET a prévu la réalisation d'un **schéma agricole territorial**, en associant les acteurs de l'agriculture et de l'**alimentation**. La réalisation d'un diagnostic agricole territorial a été commandée en 2021 à la Chambre d'Agriculture de l'Ain, afin d'établir un état des lieux de l'activité et des productions agricoles. Ce diagnostic permettra d'identifier les enjeux du territoire en matière agricole et alimentaire, afin de définir des propositions d'actions correspondant aux attentes des habitants, qui seront consultés via une enquête début 2022.

9.4. Pays de Gex Agglo accompagne en coordination les mesures agro-environnementales

Le PAEC du Pays de Gex est porté par Pays de Gex Agglo sur la plaine et les bas-monts. La zone montagne, située en RNNHCJ, est portée par le Parc Naturel Régional du Haut Jura.

Afin de soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, Pays de Gex Agglo accompagne, en coordination avec les contrats environnementaux, la mise en place des Mesures agro-environnementales et climatiques. Celle-ci sont contractualisées par des exploitations agricoles volontaires.

10. Signature convention avec PGA / contrat vert & bleu « Mandement-Pays de Gex » pour la restauration hydro morphologique de l'Allemogne : en lien avec Pays de Gex Agglo

Le Contrat unique environnemental porté par Pays de Gex Agglo comprend de nombreuses actions dont l'action qui concerne la restauration hydro morphologique de l'Allemogne.

Plusieurs tronçons du Puits Mathieu (bassin versant de l'Allemogne), ont été identifiés comme prioritaires au regard des enjeux liés aux fonctionnalités hydrauliques, écologiques et paysagères de la rivière. Elles feront l'objet d'actions, phasées dans le temps :

- Travaux de déboisement pour l'accès
- Création du nouveau lit et comblement de l'ancien
- Abaissement des terrasses
- Mise en place de blocs et réalisation des ouvrages en techniques végétales et végétalisation de la berge (plantations d'arbres & arbustes, ensemencement)
- Aménagement d'habitats pour la faune terrestre



Les travaux ont été réalisés en automne 2022.

11. Une partie de notre territoire est situé en Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaine du Jura

Les agents de la RNNHCJ assurent les missions de protection, de gestion et de sensibilisation sur le périmètre

- Suivi de l'étude sur le Grand tétras, de l'aigle royal, du lynx, du loup
- Suivi scientifiques des milieux

5. Épanouissement de tous les êtres humains

Le maintien du lien social est garanti par l'organisation de moments de rencontres. Ces rencontres peuvent être liées à la participation à des projets d'intérêt local, des actions de développement culturel, aux actions intergénérationnelles, à la transmission entre générations.

1. Mobilité : voie verte



Axe stratégique qui relie le centre de Thoiry, avec les écoles, les commerces de proximité et les équipements sportifs et publics à Fenières et Allemogne, l'ancienne voie ferrée se transforme en voie verte depuis la rue des battoirs jusqu'à la limite de Saint Jean de Gonville.

Les travaux ont démarré au mois de septembre 2021 et consistent à aménager une voie de 3 m de large, dédiée aux mobilités douces (vélos et piétons) en recouvrant d'un revêtement totalement perméable à l'eau, les rails et

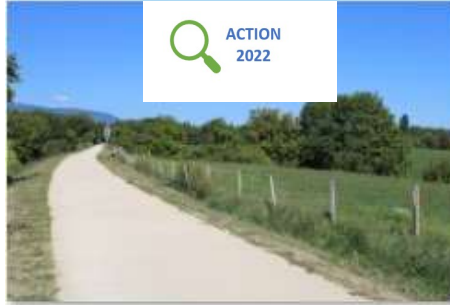
traverses de l'ancien chemin de fer. Cet aménagement permet également d'améliorer la qualité et la sécurité de la principale entrée de la commune rue de la Gare ainsi que toutes les traversées routières de la voie.

Véritable colonne vertébrale d'un squelette de mobilités en modes doux qui se développe sur la commune, elle permettra dès la fin du printemps à nos écoliers d'accéder aux écoles en toute sécurité, aux familles de pouvoir

disposer d'un cheminement de promenade agréable et sécurisé et à tous les Thoirysiens de pouvoir privilégier des déplacements en modes doux pour atteindre les services de proximité ou les équipements publics.

La voie verte sera agrémentée de placettes et de mobilier urbain pour le confort des usagers.

La voie verte a été finalisée en 2022 et inaugurée le 7 mai 2022. Elle est empruntée par de nombreux usagers, piétons et vélos et très appréciée des Thoirysiens qui l'utilisent à tout moment, pour les déplacements de loisirs ou pour se rendre dans les écoles/les commerces/les équipements sportifs à proximité.



2. Rénovation du city stade



Suite à l'usure due au temps et à un usage intensif, l'ancien city stade a été remplacé afin de permettre aux jeunes de garder une activité au cœur de la zone du Creux. Le 12 juillet 2021, une nouvelle structure multisports (foot, hand, basket) 100 % métallique, montée sur un sol en synthétique a été mise en service.

Elle offre, aux côtés de la Teqball et de l'Airfit®, de belles heures de sport, de jeux collectifs.

3. Espace de jeux de Fenières

Une nouvelle aire de jeux a été installée au cœur de Fenières, dans la cour de l'ancienne école. Elle comprend 2 jeux accessibles aux enfants de 1 à 8 ans. Les plus grands ont retrouvé un terrain de pétanque à l'arrière de la salle du Misseron.

D'autres espaces sont en cours d'étude et seront développés afin d'apporter des équipements de proximité dans tous les secteurs de la ville et pas seulement au centre.



4. Travail avec PGA sur nouveau départ de randonnée accès au Reculet



Le sentier menant au Reculet est un sentier identifié de compétence de Pays de Gex Agglomération. Cependant la sécurité et l'organisation des stationnements relève de la ville.

Aussi il a été décidé de valoriser l'entrée du sentier du Reculet au niveau des hauts de Thoiry avec la création de places de stationnement sécurisées pour les familles et un sentier pédagogique sur la portion Hauts de Thoiry Tiochan.

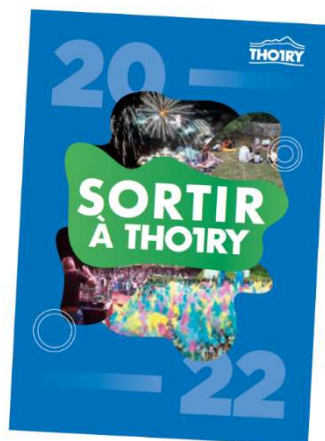
Les objectifs visent à conforter une véritable porte d'entrée sur Nardérons et le Reculet à ce niveau en assurant la sécurité de tous et en créant une activité pédagogique à l'attention de tous les publics et notamment les familles.



L'aménagement des espaces de stationnement entre la rue des terrasses et le secteur de Mollie est réalisé. Il reste à mettre en œuvre la pose de porte-vélos (livraison retardée faute d'approvisionnement) et le marquage des places sur le parking de Mollie. Les panneaux de randonnée marquant le sentier ont été posés par Pays de Gex Agglomération.

Un travail est en cours avec le service randonnées de PGA afin de créer le parcours pédagogique entre le nouveau départ du sentier et le Tiochan.

5. Programme d'animations



Après les mois d'épidémie de COVID-19 et les restrictions qui y ont été associées, l'envie de se retrouver, de sortir, de partager des moments de convivialité est grande. C'est pourquoi l'équipe municipale a souhaité proposer une année de programmation en tous genres. Spectacles, sorties, journées thématiques sont répartis sur les 4 saisons qui rythment une année.

La programmation est très variée et tout public, avec une volonté forte de proposer des événements majoritairement offerts par la ville ou avec une participation symbolique.

En 2022, les grands événements organisés par la ville reviennent : le festival de printemps, la Color'Thoiry, le forum des associations, Zik en Creux.

Les grands événements ont rassemblé le public Thoirysien : Color'Thoiry, Thoiry au printemps, Zik en Creux et les commémorations ont rencontré un vif succès.

Les animations de l'EMC ont trouvé leur public



6. Information aux administrés

L'information aux administrés est au cœur de la politique municipale.

L'équipe municipale se rend régulièrement sur le terrain afin de distribuer, dans toutes les boîtes à lettres, le magazine, le programme culturel, la lettre info « Thoiry évolue avec vous » ... L'occasion de sillonner la totalité des quartiers, de discuter avec les Thoirysiens sur leur lieu de vie.

Plusieurs réunions de quartiers ont été organisées en 2020 : CVCB rue d'Allemogne, de la Croix, quartier du Velard, véloroute ... Plus largement, dans le cadre du projet « Thoiry évolue avec vous », les Thoirysiens seront régulièrement informés et sollicités pour que ce grand projet ne soit pas seulement celui d'une municipalité mais celui de tous les Thoirysiens, en toute connaissance des enjeux et des contraintes. La 1ère réunion publique s'est tenue le 8 février. La concertation se poursuivra avec une balade urbaine le 7 mai 2022.



Editée à une fréquence plus ou moins rapide selon l'actualité, une lettre info permet aux Thoirysiens de se tenir informés : travaux, démarches administratives, agenda...



La lettre infos est un outil plébiscité par les Thoirysiens, qui a trouvé son public en 2022 (620 abonnés).

Des réunions publiques ont eu lieu tout au long de l'année : Balade urbaine le 7 mai 2022 (Thoiry évolue avec vous), réunion de projets sur les secteurs du Velard/Maladières.

La concertation se poursuit sur tous les projets municipaux qui sont initiés.

6. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

1. Création et mise en service de l'EMC (Espace Municipal de Convivialité)

En octobre 2021, l'Espace Municipal de Convivialité (EMC) où les Thoirysiens peuvent bénéficier d'ateliers, a été ouvert. Situé au rez-de-chaussée de la maison intergénérationnelle « Les balcons de Narderans », trois activités ont été proposées pour démarrer :

- Des ateliers équilibres pour les seniors. Après le succès des ateliers d'initiation, des sessions se poursuivent et un nouveau groupe de débutants démarre l'activité en 2022.
- Des animations de notre bibliothèque municipale et notamment Trico'thé
- Des séances jeux de société





De nouvelles activités ont été proposées tout au long de l'année 2022 : papo'thé, un après-midi ensemble. L'EMC accueille également des petits événements municipaux : projections d'événements sportifs, de films documentaires, conférences, accueil des nouveaux habitants.

2. Accueil des nouveaux habitants



La cohésion commence par une intégration réussie dès l'arrivée dans une nouvelle commune. Ainsi, un temps d'accueil et réservé chaque année pour les nouveaux arrivants.

Organisé en 2021 au sein de l'Espace Municipal de Convivialité, il a pris la forme d'un petit-déjeuner d'accueil lors duquel les élus ont présenté la ville, les activités, les projets, les associations... Ils ont répondu à de nombreuses questions et

échangé avec les participants sur tous les sujets qui leur tenaient à cœur.

Lors de cette cérémonie, de nombreux documents (communaux, agglomération) sont remis aux nouveaux Thoirysiens afin qu'ils aient connaissance des services à leur disposition

La cérémonie a été organisée en novembre 2022 à l'espace municipal de convivialité

3. Ateliers équilibre seniors

Accessible dès 70 ans, sur inscription, le programme complet des ateliers équilibre se compose de 12 séances d'une heure. Plusieurs aspects sont abordés :

- Pratiquer une gym douce pour un renforcement musculaire, mais aussi travailler la souplesse et les techniques pour se relever en cas de chute
- Prendre conscience des comportements et éléments à risque
- Reconnaître un danger et appréhender un obstacle
- Adopter les bons réflexes pour éviter une chute ou une perte d'équilibre.



Plébiscités par les seniors, l'atelier avait été reporté plusieurs fois en raison de la pandémie de COVID-19. Deux ateliers « débutants », offerts par la municipalité, ont débuté en octobre 2021.

Ces 2 sessions ont rencontré un franc succès et une liste d'attente a dû être établie. Une nouvelle session d'ateliers débutants démarre en mars 2022 tandis que les personnes inscrites aux premières sessions peuvent poursuivre avec de nouveaux ateliers. En 2022, ce sont ainsi 3 créneaux hebdomadaires qui sont ouverts.



L'activité a rencontré un grand succès et de nouveaux groupes ont pu être constitués (débutants ou confirmés). Les participants notent un réel changement dans leurs déplacements, leur façon de se mouvoir. Il est important de préserver la santé de nos seniors, aussi, les ateliers seront reconduits en 2023.

4. Mise en service maison de santé municipale

Située au cœur de la résidence intergénérationnelle des balcons de Narderans, la maison municipale de santé, financée par la ville de Thoiry et subventionnée par la Région AURA, a ouvert ses portes au public fin mars 2021.



Composée de 6 cellules médicales, d'une salle de petite urgence, d'une banque d'accueil et d'une salle de convivialité/réunion dédiée aux professionnels de santé, elle offre aux Thoirysiens un accueil médical de proximité.

Depuis l'ouverture, 5 cabinets seront occupés : 2 par des médecins, 1 par 2 sages-femmes, 1 par une neuropsychiatre et le 5^e par une orthophoniste récemment installée.

Un appartement meublé a également été prévu afin de permettre l'accueil de médecins stagiaires. Celui-ci permet d'assurer l'installation de jeunes professionnels de santé. Il vient en complément des appartements actuellement mis à disposition par la ville à des médecins qui œuvrent dans tout le Pays de Gex.

5. Gestion crise COVID, transport vaccination, maintien marché dominical

En mars 2020, l'épidémie de COVID nous contraignait à un premier confinement, une situation inédite, qui a nécessité une grande adaptabilité au quotidien et le maintien d'un lien fort avec les Thoirysiens, malgré la distanciation et les restrictions de rassemblement, de déplacement.

Ainsi, au fil des mois de crise, la municipalité s'est mobilisée au service des Thoirysiens :

- par la diffusion régulière de lettres publiées sur les réseaux numériques mais aussi distribuées aux plus fragiles et aux Thoirysiens et Thoirysiennes "non connectés",
- par des appels téléphoniques toutes les 48 heures pour les personnes qui le souhaitent,
- par des visites et un accompagnement aux personnes fragiles,



- en distribuant des masques alors qu'ils étaient encore difficiles à trouver dans les commerces (ville, Région AURA)

- en accompagnant les personnes âgées au centre de vaccination de Gex

- en accueillant un centre de vaccination provisoire, en partenariat avec le conseil départemental, pour les

personnes à mobilité réduite ou ne pouvant se déplacer

- en maintenant le marché dominical malgré les contraintes d'organisation
- en accompagnant les commerces de proximité (gratuité des terrasses, lettre dédiée aux Thoirysiens sur les commerces en exercice)
- en maintenant le plus possible les liens et les moments forts des années 2020 et 2021 : remise des prix aux CM2 à domicile, colis et/ou repas des seniors, cérémonies de commémoration et des vœux par voie filmée...



6. Contrat de Mixité Sociale (CMS)

Le CMS communal est un outil contractuel qui vise à faciliter le comblement du déficit entre l'offre et la demande de logement locatif social dans les communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU. Il peut faire intervenir d'autres acteurs ou partenaires tels que les établissements publics de coopération intercommunale, les établissements publics fonciers locaux (EPFL), les bailleurs sociaux concernés ...

Cette démarche partenariale vise à s'assurer que tous les outils juridiques, financiers et opérationnels envisageables sont déployés afin de combler le déficit entre l'offre et la demande de logement locatif social (LLS) et d'atteindre le taux de 25 % de logements sociaux d'ici 2025.

Ce contrat engage la commune à mobiliser des moyens pour atteindre ces objectifs de LLS : outils fonciers (droit de préemption urbain...), outils de planification urbaine (évolution du plan local d'urbanisme...), aménagement opérationnel, programmatisés (identification des opérations de production de LLS envisagées, cf OAP) Un bilan triennal est effectué par les services de l'État afin de suivre la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés.

Le contrat de mixité sociale établi pour la ville de Thoiry impose, pour atteindre le seuil légal de 25% de logements sociaux à l'horizon 2025, la production de 243 logements sociaux (Objectif ajusté et notifié par la Direction Départementale des Territoires le 1er septembre 2020) en 3 phases :



- 87 LLS sur la période 2017-2019 (33% de l'objectif final) : 84 ont été produits et 3 sont reportés sur la période 2020-2022
- 35 LLS sur la période 2020-2022 (50% de l'objectif final) – cet objectif devrait être atteint
- 121 LLS sur la période 2023-2025 (100% de l'objectif) – la commune travaille pour atteindre cet objectif

7. Fin année : actions jeunesse/aînés

Des actions sont dédiées :

- Chaque fin d'année scolaire aux jeunes élèves de CM2 qui quittent l'école élémentaire des Gentianes pour partir au collège. En raison de l'épidémie de COVID au lieu de la traditionnelle cérémonie de remise des prix à la salle des fêtes, l'édition 2020 a été remplacée par une livraison des prix à domicile et en 2021 par une remise en classe par Mme l'adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires.
- Chaque fin d'année civile aux seniors de la ville qui sont invités à partager un repas convivial tous ensemble, assorti d'un espace de danse. En 2020, le repas a été remplacé par une distribution de colis à domicile par les élus. En 2021, des repas à emporter ont été confectionnés par un traiteur local et distribués par les élus municipaux.



En 2022, retour à la normale pour les actions de fin d'année destinées aux seniors : le repas de Noël a rassemblé 180 personnes à la salle des fêtes le 14 décembre 2022 et les colis ont été distribués par les élus municipaux entre le 18 et le 24 décembre 2022.



8. Maison intergénérationnelle

La résidence intergénérationnelle a ouvert ses portes aux premiers locataires début juillet 2021, avec pour vocation l'accueil de personnes autonomes de 60 ans et plus. Des appartements du T2 au T4 sont mis à disposition, sans intervention de personnel soignant ou de service de restauration collective au sein du bâtiment.

Pour déposer une demande de logement, les modalités sont celles d'une demande de logement locatif social. Ainsi, les logements (hors loyers libres) sont attribués en fonction de la composition du foyer, de la disponibilité des logements par type et des revenus fiscaux des demandeurs.



La municipalité a repris, au sein de ce bâtiment, les espaces communs, notamment pour la mise en service d'un Espace Municipal de Convivialité (EMC).

7. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

1. Marché de restauration : produits en circuits courts/ultralocal

L'équipe municipale maintient une politique forte et ambitieuse en faveur des jeunes Thoirysiens, particulièrement en termes de restauration scolaire.

Service municipal non obligatoire, la restauration scolaire proposée à Thoiry se veut très qualitative, non seulement au niveau des repas servis mais également en termes d'accompagnement de l'enfant vers l'autonomie et de détente sur le temps méridien.

Les approvisionnements répondent à un cahier des charges exigeant et une politique volontaire et avant-gardiste est menée par la collectivité pour répondre à la loi EGalim, allant jusqu'au traitement des biodéchets alimentaires.



Les repas servis au restaurant scolaire sont issus d'une fourniture qui fait l'objet d'un marché public. Ils sont préparés par un prestataire à Viry (74) à 20 km de Thoiry, qui assure la livraison en liaison froide.

La vocation de la restauration scolaire est de distribuer des repas équilibrés conçus en utilisant une matière première de bonne qualité nutritionnelle, en quantité adaptée. L'accent est mis sur une alimentation diversifiée et équilibrée, peu sucrée et peu salée. Une attention particulière est portée afin que les produits livrés soient frais, de saison et en majorité issus de labels qualité (label rouge, AOP, pêche durable...).

Le prestataire dispose de sa propre légumerie, un site de préparation de fruits et légumes 100 % en circuits- courts de producteurs Rhône-Alpes dont plus de 50 % sont issus de l'agriculture biologique. Sont ainsi servis :

- 60 % de produits locaux,
- complétés de produits ultra-locaux achetés directement par la ville (fromages et laitages de la bergerie de Baizenas, fromages de l'abbaye de Chezery, yaourts du GAEC Grosfillex de Gex...)

Le prestataire travaille avec plus de 200 producteurs locaux en partenariat avec les chambres d'agriculture du Rhône, de l'Isère et du Gard et la plateforme coopérative de producteurs et transformateurs bio locaux sur les Pays de Savoie et l'Ain : La Bio d'ici

La restauration scolaire à Thoiry et la loi EGalim

La loi portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite « EGalim », prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective pour favoriser l'accès de tous à une alimentation plus saine, sûre et durable.

La ville de Thoiry s'est positionnée très tôt sur les mesures à adopter et a anticipé certaines directives, prenant de l'avance sur la loi avec :

- La diversification des repas et la mise en place d'un menu végétarien 1 fois par semaine
- L'information des usagers et l'affichage de la composition des menus et de la provenance des produits
- La lutte contre le gaspillage alimentaire et le don aux associations
- 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques : les flux vont jusqu'à 70 % de bio/repas
- L'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique : utilisation de 100 % de bacs inox

2. Nouveau self / Démarche anti gaspi



A l'été 2021, un self a été installé à l'école élémentaire des Gentianes. Dès la rentrée de septembre 2021, les élèves ont pu le découvrir et l'utiliser. Une initiation à l'autonomie pour tous ces jeunes qui apprécient de se servir seul. L'investissement a fait l'objet d'une subvention de la région AURA.

La municipalité, en informant, en sensibilisant et en permettant l'apprentissage des bonnes habitudes des enfants dès le plus jeune âge, favorise l'acquisition d'un comportement responsable.

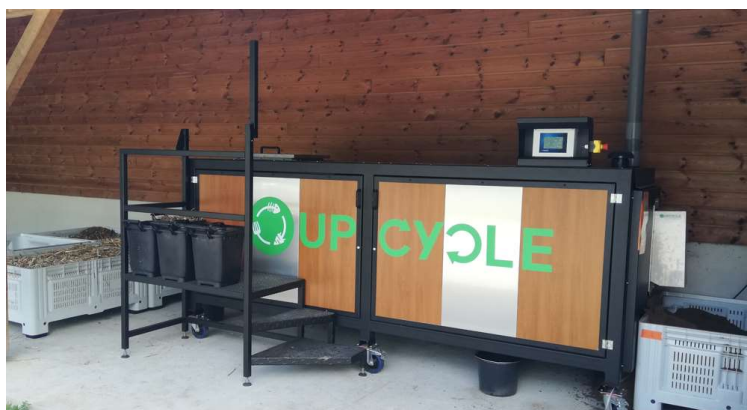
La lutte anti gaspi est menée par :

- Une gestion rigoureuse des commandes.
- Des actions de sensibilisation
- L'adaptation du grammage des entrées
- La distribution des produits non réchauffés et non transformés à une association d'utilité publique
- Un travail avec les enfants sur la prise de conscience des produits non consommés jetés avec notamment la pesée des denrées
- Un questionnaire de satisfaction sur les plats appréciés est régulièrement proposé aux enfants



3. Mise en service composteur électromécanique

Les réglementations européenne et française imposent aux collectivités de traiter les bio-déchets avant le 31/12/2023. La ville de Thoiry, dans le cadre de sa politique de développement durable et en complément des actions de sensibilisation et de réduction des déchets à la source, a fait le choix d'investir dès 2021 dans une solution de traitement des bio-déchets.



Ainsi, depuis le mois de février 2021, un composteur électromécanique, de fabrication française et installé au centre technique municipal des espaces verts, permet de traiter les déchets alimentaires issus de la restauration municipale

proposées dans les écoles et au centre de loisirs pour les transformer en compost. Il permet de traiter tout type de déchets alimentaires, les viandes, poissons, les broyats de bois ou encore les déchets verts.

Les services techniques de la ville assurent la collecte quotidienne des déchets triés dans des bio-seaux et procèdent à leur transport vers le composteur en véhicule électrique. Une fois les déchets alimentaires incorporés, des copeaux de bois sont ajoutés afin d'ajuster « la recette » en fonction des déchets versés. La matière est alors mélangée et aérée par le système de vis sans fin qui se trouve au cœur du composteur. Les bactéries présentes permettent une montée en température du mélange, accélérant la transformation.

Le processus de transformation des déchets permet l'obtention rapide de compost en 15 jours, celui-ci devant être laissé en maturation 2 mois avant son usage. Le compost produit est utilisé par le service cadre de vie, dans les différents massifs de la ville.

L'acquisition du composteur a fait l'objet d'une subvention du département de l'Ain.

Depuis son installation, 1000 l de compost a été produit, dont la moitié a déjà été utilisé dans les massifs de la ville.

4. Transparence des démarches de la ville sur sa politique de développement durable

Même s'il n'est pas obligatoire, la production de ce rapport implique une volonté forte de communiquer sur les démarches effectuées par la ville en termes de développement durable.

Le présent rapport sera édité à une fréquence annuelle et présenté à la commission Développement Durable qui aura le soin de l'amender.

5. Dématérialisation

Depuis 2014, les élus Thoirysiens ont fait le choix de la dématérialisation pour le conseil municipal. Ainsi, les documents ne sont plus édités ni envoyés par voie postale mais sont transmis par voie dématérialisée, à l'adresse courriel des élus siégeant.

Depuis le 1er janvier 2022, la commune est en capacité de recevoir les demandes d'urbanisme par voie dématérialisée via la plateforme SVE (Saisine par Voie Électronique). Sont concernés : les certificats d'urbanisme d'information et opérationnel, les déclarations préalables de travaux de tout type, les permis de construire (pour maison individuelle ou autre), les permis d'aménager, les permis de démolir, les déclaration d'intention d'aliéner.

Cette démarche permet de déposer votre demande 7j/7 et 24h/24, de suivre l'évolution de son dossier et de transmettre tout document (pièce complémentaire) de manière numérique.

Afin d'informer régulièrement les Thoirysiens, sans surconsommer de papier, une lettre d'information numérique a été mise en place. Elle permet, sur inscription, de recevoir l'actualité municipale, des informations pratiques, l'agenda des événements qui se déroulent sur la commune...



6. Soutien aux commerces de proximité

La gestion de la crise COVID a soulevé une vive inquiétude quant à la situation économique de nos commerces, particulièrement ceux de proximité.

En réaction, durant la crise COVID, la municipalité a souhaité apporter un soutien en :



- Diffusant une lettre dédiée aux commerces Thoirysiens à destination des clients
- Délibérant pour exonérer les entreprises de, les droits de terrasse et les droits de places sur le marché dominical
- Maintenant le marché dominical malgré les contraintes de mise en œuvre, particulièrement en 2020
- Achetant des produits ultra locaux pour la restauration scolaire et en étendant le champ des achats au Pays de Gex et vallée de la Valserine

8. Complémentarité avec PGA

Ces dernières années, PGA a engagé des démarches qui lui permettent d'agir plus efficacement en faveur du développement durable et de la transition énergétique. Les communes peuvent bénéficier directement et/ou indirectement des actions et compétence de PGA :

- La compétence en matière de PLUiH, élaboré parallèlement à la révision du SCoT ;
- Les prises de compétences : transports et réseaux de chaleur et de froid d'intérêt communautaire ;
- La démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) et la mise en place de la plateforme de rénovation énergétique des logements à l'échelle du genevois français ;

La réalisation des actions de la convention « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), L'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial en 2020, qui comprend un programme d'actions à mettre en œuvre d'ici 2026 ;

L'année 2021 a vu la mise en place des premières actions du PCAET, notamment le lancement du Schéma Directeur des Energies. La transition énergétique a franchi une étape décisive dans le Pays de Gex en 2021 avec la création de la Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP) « Pays de Gex Energies », qui va exploiter le nouveau réseau d'énergie chaud et froid à Ferney-Voltaire

1. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations depuis le 1^{er} janvier 2018. Les missions conduites dans le cadre de cette compétence obligatoire sont définies réglementairement.

Pays de Gex agglo met en œuvre les projets du Schéma Directeur GeMAPI dont les objectifs et niveaux d'ambition ont été validés par les élus communautaires en février 2020.

a) Gérer le risque d'inondation par débordement de cours d'eau :

Intégrer les zones inondables et les cartes d'aléas inondations dans les documents de planification :

- Rédaction d'avis techniques sur les autorisations d'urbanisme du Pays de Gex ;
- Assurer la surveillance et l'entretien des cours d'eau et gérer les embâcles problématiques dans les zones à enjeux ;
- Gérer, surveiller et entretenir les ouvrages jouant un rôle dans la protection des inondations

b) Prévenir le risque d'inondation en préservant et restaurant les cours d'eau et milieux aquatiques

- Préserver les espaces de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau et les intégrer dans les documents de planification : étude de définition des EBF en cours ;
- Restaurer les espaces de mobilité et la morphologie des cours d'eau dégradés

2. Eaux pluviales

Dans le cadre de sa mission de **gestion des eaux pluviales**, Pays de Gex Agglo met en œuvre cette compétence obligatoire.



Depuis juillet 2020, le zonage intercommunal d'eaux pluviales permet d'imposer à chaque pétitionnaire une gestion des eaux pluviales sur la parcelle et ceux pour plusieurs niveaux de pluies.

Ainsi, après sollicitation d'un service urbanisme d'une commune, les techniciens du service eaux pluviales se déplacent sur site afin de s'assurer que les ouvrages prévus sur les documents d'urbanisme ont bien été installés. Suite à ce contrôle, un certificat de conformité est produit et atteste de la conformité des ouvrages ou non.

3. La prime chauffage

Une prime « chauffage propre » a été mise en place depuis l'été 2021, dans le double objectif d'améliorer la qualité de l'air et de favoriser la performance énergétique des systèmes de chauffage. Cette aide est accordée aux particuliers qui remplacent leur ancien appareil de chauffage au bois ou au fioul, pour le remplacer par un équipement au bois « flamme verte 7 étoiles » ou utilisant une énergie renouvelable éligible au crédit d'impôt à la transition énergétique. Cette prime est financée par la convention Air, signée entre le Pôle Métropolitain du Genevois Français et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

4. Rénovation énergétique : REGENERO

Depuis juin 2021, un nouveau dispositif, dénommé le « service public de la performance énergétique de l'habitat », a été mis en place en partenariat et en cofinancement avec l'État (par le biais des certificats d'énergie), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et les autres intercommunalités de l'Ain.

Il vise à apporter à tous les Aindinois le même service et permettre des économies en mutualisant certaines actions. Pour ce faire, l'opérateur de Pays de Gex agglo est l'ALEC 01.



Les Gessiens ont donc pu bénéficier de nouvelles prestations, telles qu'un accompagnement complet à la rénovation de leur logement, en sus des possibilités déjà offertes depuis 2016, telles que des informations et des conseils gratuits.

5. GVD/ Ressourcerie / Déploiement des containers semi et enterrés

Gestion et Valorisation des Déchets (GVD)



La révision du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés) pour les années 2022-2027 a été lancée en 2021. Avec la création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi. Composée de 36 membres, elle réunit les principaux acteurs de la prévention des déchets agissant sur le territoire. 6 ateliers participatifs et plusieurs réunions ont été organisés en 2021. L'adoption du nouveau PLPDMA devrait être délibérée au 1^{er} trimestre 2022.

En 2021, le service Gestion et Valorisation des Déchets poursuit ses actions en faveur de la réduction des ordures ménagères notamment via la gestion des bio-déchets.

De nouveaux point d'apports volontaires ont été installés à Thoiry afin d'éviter le phénomène des bacs pleins.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri des bacs seront revues, notamment pour tous les emballages, qui pourront être placés dans les bacs jaunes.

La ville de Thoiry s'est portée candidate pour être ville test d'un éco-composteur collectif, à usage des logements ne disposant pas d'espaces verts ou de stockage (quartier Breu)

Ressourcerie

La Ressourcerie du Pays de Gex accueille le public depuis novembre 2021. Elle est composée d'une zone de pré-tri, une zone pour réceptionner les objets ré-employables, une zone pour effectuer la réparation des objets et mobiliers collectés, une boutique solidaire et un espace bureaux pour le personnel. Des expositions et diverses animations sont également proposées, dans une salle dédiée, pour échanger et sensibiliser les participants à la réduction des déchets.

Déploiement des conteneurs de proximité pour la collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères en conteneurs de proximité vise à responsabiliser les usagers en individualisant les coûts liés à la gestion de leurs déchets. Ainsi, chacun peut agir sur le volume de déchets produits en améliorant ses gestes de tri ou en changeant ses pratiques de consommation. D'autre part, en réduisant les tournées de collecte en porte-à-porte, le déploiement de ce nouveau mode de collecte vise à diminuer l'impact environnemental du service. Pays de Gex agglo a déployé plus de 507 conteneurs à fin 2021 et poursuit son action.

Une trentaine sont en planification de déploiement sur Thoiry.

9. Les nouveaux projets

De nouveaux projets s'annoncent et viennent renforcer la politique EDD :

1. Véloroute



Les cyclistes qui souhaitent se rendre à vélo à leur travail aimeraient pouvoir bénéficier de voies plus roulantes, en enrobé. Parce qu'elle a à cœur d'accompagner les Thoirysiens vers l'usage de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, la municipalité travaille activement sur la réalisation d'une « vélo-taf » qui reliera le centre de Thoiry par la rue de l'Abattoir à Gremaz puis Badian. Depuis ce point, la voie cyclable existe en parallèle de la 2X2 voies et permet de rallier le CERN et la voie d'agglomération cyclable du Grand Genève.

Un avant-projet a été défini, qui amènera à la conception de voies de circulation différenciées entre voitures et cyclistes, sur une emprise plus large que la route existante actuellement.

La création de la véloroute nécessite l'acquisition de parties de parcelles. A ce jour, sans accord des propriétaires, une démarche de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) est lancée pour acquérir les terrains.

[Les délibérations nécessaires à la mise en œuvre de la DUP ont été portées au vote du conseil municipal en 2022. La ville est dans l'attente du retour des services de la Préfecture pour lancer l'enquête publique.](#)

2. Capteurs de CO₂ écoles



Des capteurs de CO₂ sont commandés et seront installés dans les classes des écoles maternelle et élémentaire avant les vacances de Pâques.

[Les capteurs ont été installés dans les classes des écoles élémentaire et maternelle en 2022.](#)

3. CVCB / mobilités douces

Afin de répondre au mieux à la contrainte du partage de chaussée dans certaines rues Thoirysiennes où les emprises sont insuffisantes pour un aménagement trottoir/chaussée, la municipalité a engagé, en concertation avec les habitants et riverains, une réflexion sur la mise en œuvre de Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB).

Plus connue sous le nom de Chaucidou (CHAUssée pour les Circulations DOUces), le principe est que les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle, les cyclistes et piétons sur deux voies latérales multi-usage appelées rives, sur lesquelles ils sont prioritaires. Lors du croisement de deux véhicules motorisés sur la bande centrale, ils sont autorisés à se déporter sur les voies latérales. La mise en œuvre de ces voies nécessite : une limitation de la vitesse à 30 km/h, la pose de stops sur les rues qui croisent la CVCB, l'aménagement de l'entrée et de la sortie de la voie. Le stationnement est interdit sur les deux rives.



Les rues d'Allemogne, de la Croix et de la Crotte du Moulin seront aménagées dès le printemps 2022.

Les rues d'Allemogne, de la Crotte du Moulin et de la Croix ont été aménagées en CVCB en 2022. Un bilan sera effectué avec les usagers après environ une année de mise en service.



4. Fonds facile à lire



**facile
à lire**

La bibliothèque municipale proposera dans le courant de l'année 2022 un fonds dédié aux personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. Ce fonds, appelé « Facile à lire » se définit par :

- des espaces identifiés, pour tous les publics, en particulier les personnes en difficulté avec la lecture, qui présentent une sélection d'ouvrages « faciles à lire » ;
- des ouvrages présentés de face ;
- de la médiation et un accompagnement partenarial, afin de faire venir des personnes qui ne viennent pas a priori à la bibliothèque.

Le Facile à lire est une démarche qui s'appuie sur un espace attrayant et clairement identifié par un logo, sur une sélection de livres de l'édition courante, accessibles dans leur forme et valorisants dans leur fond, ainsi que sur des partenariats avec les acteurs du champ social.

Le Facile à lire vise en priorité les adultes en situation d'illettrisme ou d'apprentissage de la langue française, les adultes sans pratiques de lecture ou qui ont perdu l'habitude de lire, et les personnes en situation de handicap (dyslexie, déficience cognitive).

5. Eco-pâturage urbain

De mi-mars à mi-octobre, un éco-pâturage urbain sera mis en place pour l'entretien de 6 parcelles communales par 7 à 8 moutons de race Lacaune, en provenance du cheptel de la Bergerie de Baizenas. Pratiqué par nos ancêtres dans les zones naturelles montagneuses, l'éco-pâturage est une technique de débroussaillage et de fauchage naturelle, qui utilise les animaux pour réaliser ces travaux ; les moutons permettant l'entretien de zones difficiles d'accès. Méthode alternative et/ou complémentaire à l'entretien mécanique des espaces verts, il s'effectue sur des parcelles qui sont temporairement clôturées, dans lesquelles des moutons, qui sont déplacés de site en site, viennent paître.



Cette méthode d'entretien des espaces verts permet de réduire les déchets verts liés à la fauche, ainsi que les diverses pollutions d'un entretien mécanique (carburant, bruit...). Elle permet le maintien de la biodiversité des sites entretenus et contribue à l'enrichissement et la fertilisation des sols et de ramener ainsi la nature dans les espaces urbains, sans nuisances.

La pratique de l'éco-pâturage urbain, qui favorise le maintien de la biodiversité et des prairies en limitant l'embroussaillage et la croissance d'espèces végétales envahissantes, s'associe pleinement à la volonté de préserver des espaces propices aux pollinisateurs renforçant ainsi les actions du label APicité.

En 2022, l'éco-pâturage urbain a été mis en place avec succès sur les parcelles identifiées

